

Au Conseil intercommunal

Préavis 06/2016
relatif à **l'intention d'achat** du bâtiment destiné à
accueillir 6 classes d'école et 1 Unité d'Accueil Pour
Ecoliers (UAPE) pour un montant estimé à
CHF 6'100'000.00 (TTC) sis à St-Cergue.

*Membres du CODIR – dicastère « Finances »
M. Paul MENARD et M. Yves RAVENEL*

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Dans sa séance du 7 mai 2014, le CODIR AISGE a formellement mandaté la municipalité de St-Cergue pour l'étude et la construction d'un nouveau collège. Le CODIR AISGE s'est également engagé à racheter le bâtiment après le bouclage des comptes de cette construction.

Dans le même état d'esprit et la même réflexion que pour le bâtiment de l'enfance à Trélex, le CODIR a accepté dans sa séance du 07.05.2014 et par lettre du 12.05.2014 à la commune de St-Cergue, d'englober cet immeuble dans les propriétés de l' AISGE une fois les travaux achevés. Afin de donner un signal fort à cette commune, nous avons décidé d'avancer par étape et de vous soumettre dans un premier temps, ce préavis d'intention d'achat, il est en effet plus simple et plus efficace que la commune territoriale s'occupe de la gestion et de la direction des travaux relatifs à ce bâtiment.

Par la suite, un préavis d'achat de ce bâtiment vous sera soumis selon le coût effectif de la réalisation et construction du bâtiment.

Selon la directive sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS), les vœux du département DGEO VD et du groupement scolaire EPSGE, les élèves du programme scolaire devraient se répartir idéalement de la façon suivante :

- Degrés 1P à 4P restent dans les villages respectifs,
- Degrés 5P à 8P du groupement scolaire se regroupent sur un seul site prévu à Le Muids (commune d'Arzier-Le Muids),
- Degrés 9P à 11P restent dans les bâtiments scolaires de Genolier.

La nouvelle école de St-Cergue est destinée à accueillir les élèves des années 1P à 4P de la scolarité obligatoire. Une UAPE de 36 places est prévue dans le bâtiment scolaire afin de répondre aux besoins de l'accueil de jour des écoliers, géré par l' AISGE qui est membre du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT). L'UAPE sera située au rez inférieur et 5 classes + 2 demi-classes sur les 2 niveaux supérieurs.

La municipalité a choisi une procédure « marché public » « par invitation », procédure qui lui a permis de mandater le bureau éo architectes SA de Lausanne pour conduire l'étude et la construction de ce bâtiment.

Le projet de St-Cergue propose une construction de 6 classes au Vallon. Le bâtiment comprend 1 UAPE au niveau inférieur et 5 classes + 2 demi-classes sur les 2 niveaux supérieurs.

Conformément à la convention du 3 octobre 2013 des 5 communes membre de l'AISGE, les terrains resteront propriété de la commune de St-Cergue et seront cédés en Droit de superficie au tarif annuel de CHF 1.— par m2.

Estimation des coûts selon normes SIA – Devis estimatif détaillé (28.10.2016)

Bâtiment comprenant 1 UAPE de 36 places et 6 classes (sur 3 niveaux au total)

Le coût du bâtiment scolaire est estimé, avec une marge d'appréciation de +/- 15%, à **CHF 6'100'000.00 (TTC)**, y compris frais d'étude, honoraires mandataire, mobilier, frais financier et taxes.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu

le préavis 06/2016 relatif à **l'intention d'achat** du bâtiment destiné à accueillir 6 classes d'école et 1 Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) pour un montant estimé à **CHF 6'100'000.00 (TTC) sis à St-Cergue**

Où

le rapport de la commission de « gestion/finances »,

Attendu

que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

d'approuver le préavis 06/2016 relatif à **l'intention d'achat** du bâtiment destiné à accueillir 6 classes d'école et 1 Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) pour un montant estimé à **CHF 6'100'000.00 (TTC) sis à St-Cergue**.

Ainsi délibéré par le CODIR dans sa séance du 2 novembre 2016.

Au nom du CODIR (Comité de Direction) :
La Présidente : Florence RATTAZ
La secrétaire générale : Dominique ALTHAUS

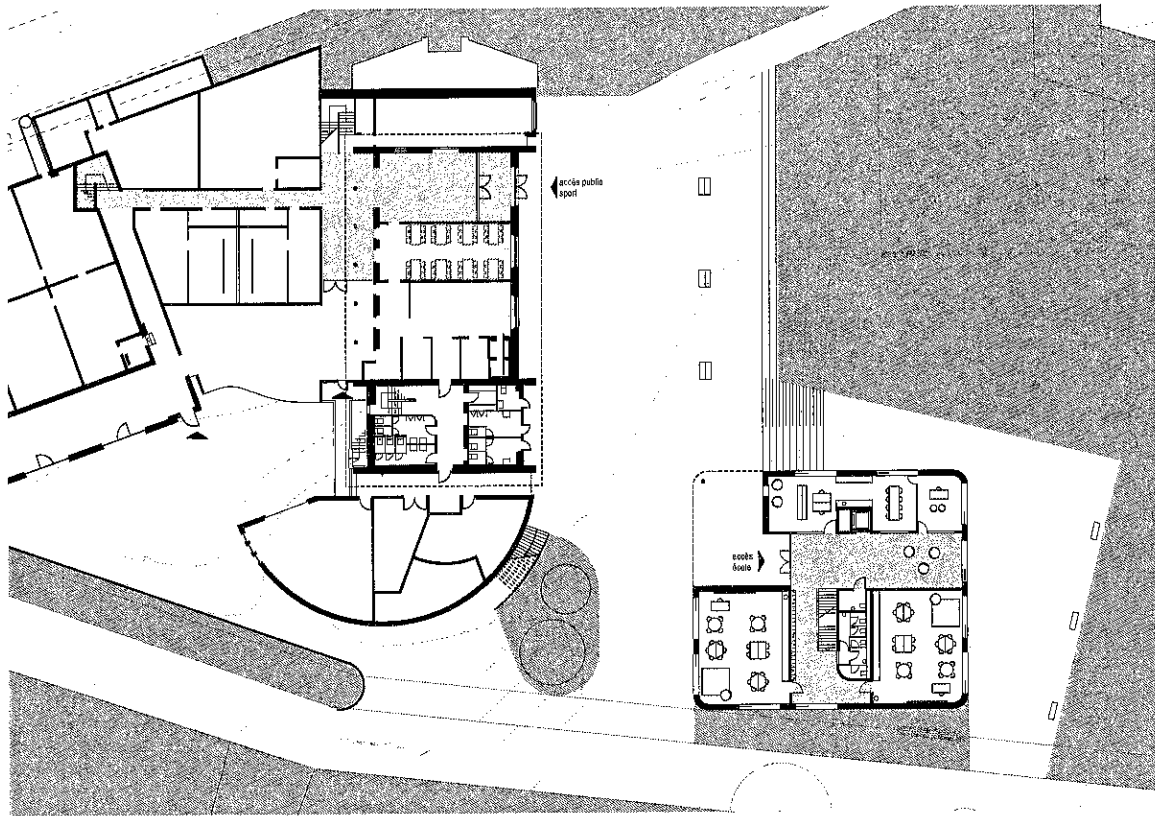


Annexes : courrier du CODIR AISGE du 12.05.2014

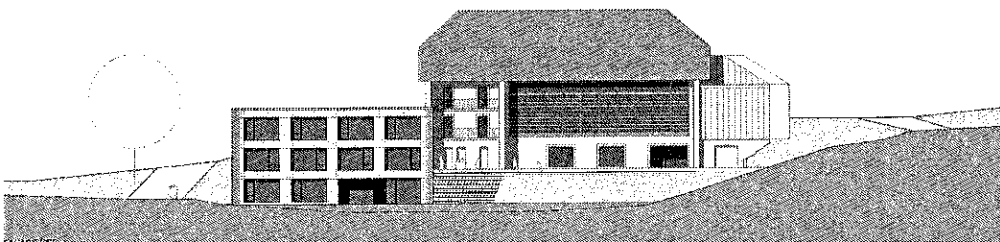
Devis général détaillé du 28.10.2016, éo architectes sa

Plans:

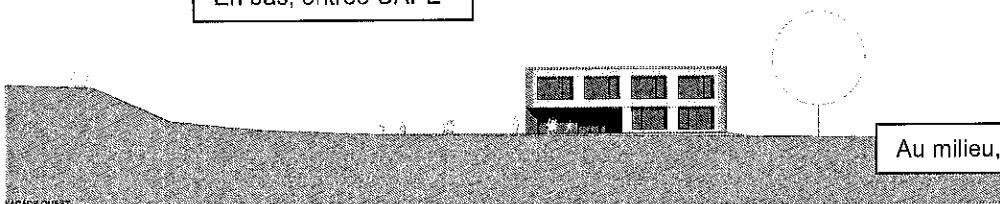
Implantation du nouveau bâtiment à côté du Centre du Vallon. Le bâtiment du Vallon sera modifié pour permettre un accès facilité à la salle de gym.



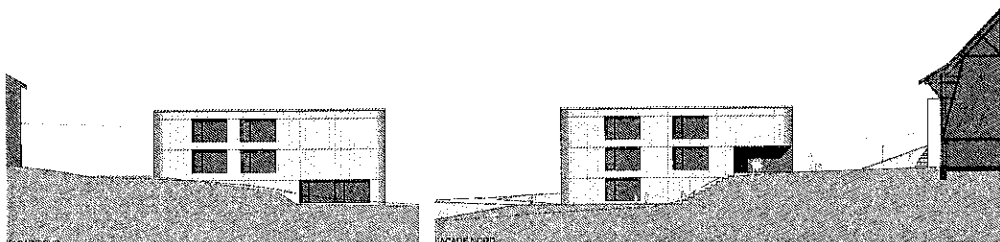
Vues sur le nouveau bâtiment scolaire et le Centre du Vallon.



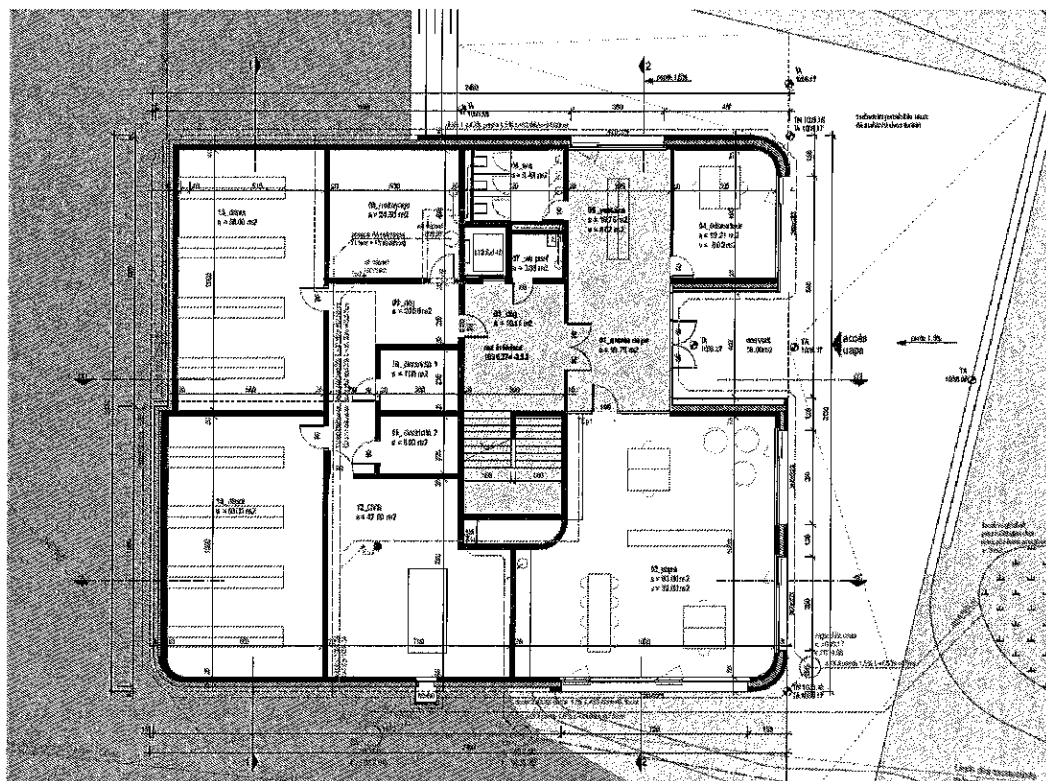
En bas, entrée UAPE



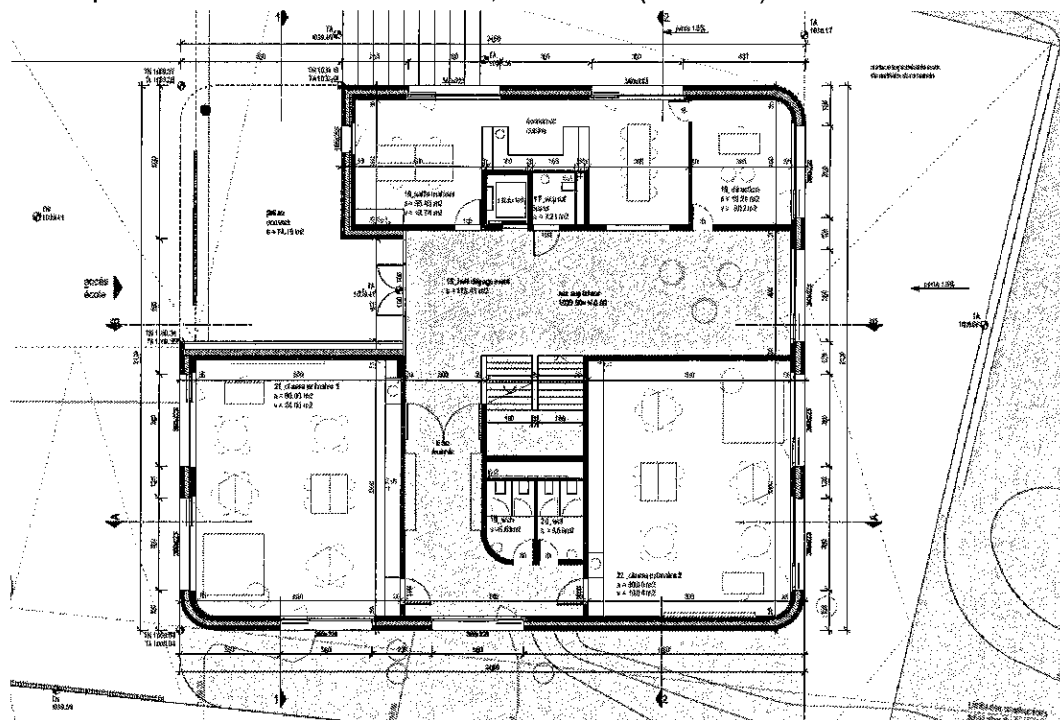
Au milieu, entrée école.



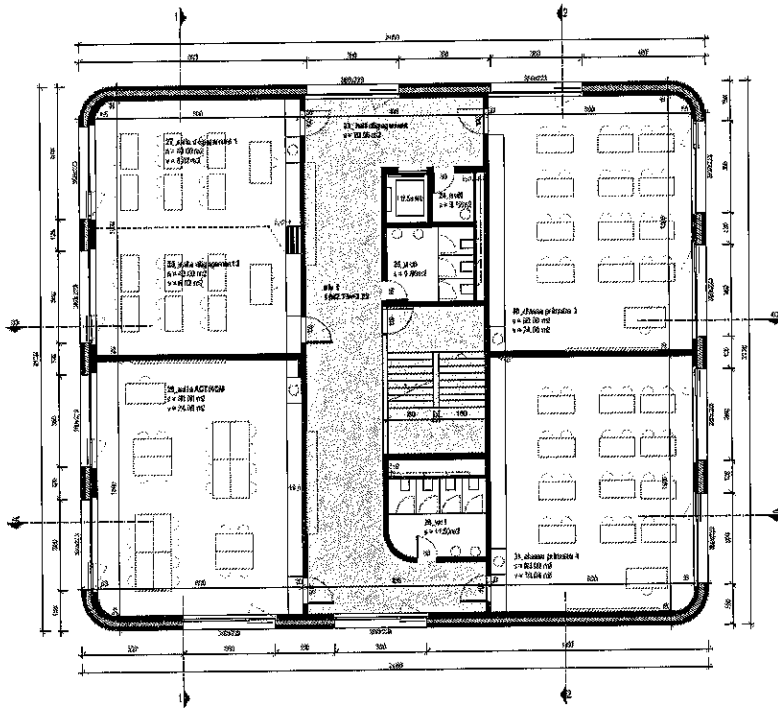
Rez inférieur, UAPE, locaux techniques et espace de stockage (ces derniers sont enterrés dans le talus)



Rez supérieur avec l'entrée de l'école, 2 classes (1P et 2P) et la salle des maîtres



1^{er} étage avec 4 classes (dont 1 pouvant être divisée en 2 demi-classes)



Etage supplémentaire (2^{ème} étage) qui pourrait être construit dans le futur: Le bâtiment est conçu de telle manière qu'un demi-étage pourra être rajouté sans grandes modifications aux étages inférieurs. N.B. Le coût de ce demi-étage n'est pas inclus dans ce préavis.

